

Saint Ilpize

Le Bulletin Municipal

No 6 : décembre 2009

une page d'information officielle distribuée par la Mairie

Travaux de voirie – les routes s'améliorent

Cet automne, la VC1 à Chazieux a été en grande partie refaite en tri couche. D'abord une partie à l'entrée du village, comprenant le tournant vers la fontaine, puis ensuite la partie montante, depuis la croix au centre du village jusqu'à la fin du chemin vers son croisement avec le chemin du Chambon.

A Saint Ilpize, c'est la Rue du Moulin, qui a été refaite. D'abord les câbles électriques et téléphoniques ont été enfouis, puis deux caniveaux « coupures d'eau avec grille » ont été installés à travers la route avant d'entamer la réfection de la surface depuis le haut de la rue jusqu'au moulin, en tenant compte des parties endommagées par les crues de 2008. La partie basse a été faite en enrobé, la partie haute en tri couche.

Le tournant à l'intersection de la D22 et la VC10, la route d'accès au château, a été élargi par le Conseil Général et la commune, afin de faciliter les manœuvres à cet endroit, particulièrement difficile et potentiellement dangereux, et également dans le but d'améliorer le champ de vision. Les matériaux excédentaires ont permis d'améliorer la D22 au dessus de Channat.

et les travaux continueront

La commande a été passée pour commencer le parking dit « du château », c'est à dire l'installation d'une aire de stationnement en bordure de la route qui monte au château. Après la réalisation du parking (début 2010) le revêtement sera refait dans toute la partie montante, la commission ayant déjà choisi le prestataire.

Il est également prévu d'aménager l'environnement de la salle des fêtes avec extension du parking, et de prolonger l'auvent existant.

L'appel d'offre pour la réparation de la VC5 est aussi en cours.

Les petits travaux

Quelques citoyens ont décidé de faire par eux-mêmes de petits travaux d'intérêt collectif. Il faut le souligner et les en remercier vivement pour leur bonne volonté. Sachez que dans ce cas, la commune peut fournir les matériaux, dans la limite du budget adopté à cet effet, après aval du conseil municipal.

Saint Ilpize à la Une

En début d'automne, la chaîne de télévision TF1 a fait part de son intention de montrer Saint Ilpize dans une série de reportages mettant en valeur cinq villages de la Haute Loire.

Après quelques entretiens fort intéressants, définis par les journalistes, en particulier celui de Gérard Barthomeuf, avec des prises de vue magnifiques dans le parc aux moutons, TF1 s'est rendu à la Guinguette où l'équipe a filmé les nombreuses personnes présentes, réunies autour d'un verre de l'amitié.

Trois minutes, hélas, sont vite passées ! Et malgré notre suggestion d'inclure la vigne dans le reportage, l'équipe a souligné qu'il est impossible de tout inclure. Mais voilà, l'idée a été lancée, et déjà TF1 envisage de revenir l'année prochaine....au moment des vendanges, bien sûr !

L'école - des repas faits maison pour nos écoliers

Depuis la rentrée en septembre, il y a du changement à l'école. Désormais les repas sont à nouveau préparés sur place tous les jours. En effet, Madame Servant est chargée de faire les achats nécessaires et de préparer les repas pour les enfants. Il semble que ces repas soient fort appréciés !



La Guinguette de nouveau ouverte

La fermeture très provisoire de la Guinguette est terminée !

La buvette municipale est de nouveau ouverte, avec toujours les mêmes horaires - et toujours le même régisseur .

Depuis un certain temps, un effort a été fait pour en améliorer l'intérieur. L'étape suivante concernera l'extérieur : la toiture. En effet, la commune a déjà passé commande à M Lancier pour faire des travaux de réparation du toit.

immeubles et terrains

Vente de l'école de Tapon

Suite à la demande des locataires de l'ancienne école de Tapon d'acheter cette propriété appartenant à la commune, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la vente de l'immeuble, après l'avoir fait expertisé. En effet, vu les importantes réparations qui s'imposaient, tant pour la mise en conformité que pour son entretien, il a semblé plus logique de vendre plutôt que d'engager des frais considérables pour réparer ce bâtiment en fort mauvais état à l'intérieur.

Il est bon de savoir que notre commune plaît tant à ces jeunes locataires qu'ils ont voulu s'installer définitivement à Tapon avec leurs enfants !

Et ailleurs dans la commune.....

Plus récemment, la commune a renoncé à son droit de préemption concernant un bâtiment en vente dans le Chapial, à Saint Ilpize.

Vente de terrain

La commune a vendu, après les formalités légales, une parcelle de terrain à M et Mme Bonnaterre à Seniquette.

Le 11 novembre : une journée de souvenir

Cette journée a été commémorée à Saint Ilpize le dimanche 15 novembre, autour du monument aux morts, en présence des pompiers de St Ilpize et de Villeneuve d'Allier, des anciens combattants, et de nombreux habitants de la commune. Après les sonneries, des gerbes ont été déposées au monument, puis M Mauranne, ancien combattant, et M le Maire ont fait lecture de textes. Pour clore la cérémonie, le père Rouchon, à la demande de M Mauranne, a fait un court discours très chaleureux.

Un vin d'honneur a eu lieu à la Mairie de Saint Ilpize après la cérémonie.

Le colis de Noël

Comme c'est devenu la tradition depuis quelques années, les membres de la CCAS ont distribué des colis de Noël aux personnes âgées de la commune le 16 décembre.

L'Harmonium

Quel plaisir de retrouver notre magnifique harmonium à l'église de Saint Ilpize !

En présence de M Vigier, conseiller général et représentant le président, et de plusieurs notables de l'église, notre Maire a réceptionné ce bel instrument classé monument historique, suite à sa restauration.

Ensuite, M Michel Colin, responsable du mobilier de l'état, a donné une explication fort intéressante quant au fonctionnement de l'instrument avant de jouer quelques morceaux.

La rénovation a été entreprise par un spécialiste de la société Simon et a duré six semaines. La caisse et le système d'alimentation en vent ont nécessité d'importants travaux minutieux pour permettre à l'instrument de fonctionner de nouveau et de retrouver tout son éclat. Cette restauration a coûté 8828 euros : le financement a été réalisé par l'état, le département et la commune.

Un goûter de nouvel an

Un moment de convivialité pour les habitants de la commune

La CCAS organise un goûter de Nouvel An, de 15h à 17h, l'après-midi du samedi 16 janvier 2010, dans la salle des fêtes pour permettre à tous les habitants de la commune de se rencontrer, d'échanger des nouvelles et de passer un moment convivial ensemble, tout en dégustant une petite collation.

L'entrée est gratuite, mais il faut s'inscrire à l'avance avant le 8 janvier.

Merci de nous signaler si vous aurez besoin de transport.

Inscriptions et renseignements :

Martine Defay	04 71 76 65 85	Anne Hazebaërt	04 71 74 70 24
Ginny Rossiter	04 71 74 73 04	Jean-François Servant	04 71 74 73 24

à noter

L'élagage des arbres

L'élagage des arbres au dessus des lignes téléphoniques et électriques sur les biens communaux sera fait très prochainement. Il est proposé que, vu les dangers potentiels, un professionnel soit engagé pour ce travail.

Il est a nouveau rappelé que chacun est responsable sur sa propriété des végétaux ou autres arbres pouvant endommager les lignes et qu'en cas d'incident par défaut d'entretien, le coût des réparations pourra être mis a sa charge. S'ils le souhaitent, les propriétaires privés pourront également bénéficier des services du professionnel, à charge de chacun de sa quote-part, bien sûr.

Prière de se faire connaître à la mairie rapidement si ce service vous intéresse.

Cimetière

Il est rappelé aux personnes ayant une concession au cimetière de ne rien déposer ni planter dans les allées de circulation qui doivent restées libres. Les arbres, arbustes ou fleurs poussant dans les allées hors des limites des concessions devront être enlevés dans un délai de trois mois. A défaut il sera procédé aux frais du concessionnaire concerné.

Permis de construire ou d'aménager

Il est rappelé aux habitants de demander un permis de construire ou un permis de démolir avant d'entamer des travaux de construction ou de démolition, ou dans le cas d'une modification extérieure (ouvertures, toitures, clôtures, etc) d'un bâtiment existant, même en ruine, de demander une autorisation préalable. En effet, aucun travaux ne peuvent être entrepris sans un accord de l'administration.

Accès aux propriétés

La Mairie rappelle aux propriétaires de la commune que tout chemin d'accès existant, à toutes les propriétés, publiques ou privées, même peu, ou pas usité, doit être tenu ouvert et dégagé pour des questions de sécurité et d'intervention, tout autant que par respect des autres propriétaires. Les servitudes identifiées doivent être respectées et pouvoir s'exercées sans contestation.

Par ailleurs il faut laisser accessible en permanence à tous, tous les biens publics (communaux ou de sections) sans aucun obstacle de quelque nature que ce soit (encombrants, barrières, clotûres, et autres).

Le non respect de ces dispositions donnera lieu de plein droit à intervention aux frais des propriétaires concernés. Toutefois, en cas de difficultés sur le respect de ces règles, des aménagements concertés sont possibles après étude.

Les listes électorales

Les inscriptions doivent être faites avant le 31 décembre pour tous ceux qui souhaiteraient voter aux élections de mars l'année prochaine !

Des cours de yoga à Saint Ilpize

M Antoine Haffner, qui assure déjà des cours de yoga à Brioude et ailleurs, proposera dès le mois de janvier des cours de yoga à Saint Ilpize. (yoga Iyengar) Pour tout renseignement n'hésitez pas à le contacter : 06 77 80 07 59 ou chez lui à St Ilpize, 15 route de Chazieux

Aides à l'habitat

Une opération OPAH destinée à l'amélioration de l'habitat insalubre sera bientôt lancée par la communauté de communes. Une brochure à ce sujet sera distribuée dans chaque boîte à lettre en temps utile.

Un label pour nos circuits de randonnée ?

Selon la convention signée par l'ancienne municipalité, tous les ans la commune fait nettoyer nos deux circuits de Petite Randonnée inscrits au PDIP (plan départemental des itinéraires pédestres). Cette année, il n'y aura pas d'exception, surtout que la commune vient de répondre à une demande du Conseil Général pour que ces circuits soient considérés pour un classement Respirando, le nouveau label départemental.

Un tel classement, qui n'est attribué qu'aux circuits les plus remarquables et les mieux entretenus, permettrait à la commune d'améliorer les chemins concernés grâce aux aides auxquelles elle pourra prétendre dans le cadre Respirando, et d'offrir ainsi aux habitants et aux visiteurs des circuits d'une grande qualité.

Un projet pour l'avenir

une discussion fort intéressante au conseil municipal

Récemment le Conseil Municipal a fait les premiers pas vers la définition d'un projet communal lors d'un débat sur l'orientation à prendre pour l'avenir.

Tous les conseillers ont participé au débat et il en est ressorti qu'un projet pluriannuel avec plusieurs volets serait souhaitable, et ayant comme thèmes principaux :

- l'amélioration du cadre de vie des habitants
- le maintien, ou la création, des services communaux ou intercommunaux (poste, école, buvette, magasins....)
- l'entretien et l'amélioration de la voirie
- le développement des villages, où habite la majorité de la population de la commune, et pour y attirer de nouveaux résidents
- l'achat du bâti (ruines ou immeubles) pour créer des logements (et donc attirer des résidents)
- et également des terrains-
- la création d'un projet tourisme tout en évitant le tourisme de masse et la création d'un village musée : ce projet pourrait servir à attirer des subventions extérieures . En effet pour prétendre à une subvention exceptionnelle, il faut un grand projet pluriannuel de qualité. Une étude, commençant par un état des lieux, et en tenant compte des aspirations de la population, pourrait dégager les lignes principales du projet.

Pour le maintien de notre hôpital

Certains services dans notre hôpital à Brioude risquent de disparaître, notamment le service d'urgence et le service de chirurgie. Le Conseil Municipal a voté une motion de soutien pour maintenir l'ensemble des services hospitaliers, et en particulier des services de chirurgie et d'urgences.